



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

JS/PG,LW,CE

P.V. PETI 03

## Commission des Pétitions

### Procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2021

**La réunion a eu lieu par visioconférence.**

Ordre du jour :

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2021**
2. **Avis quant à la recevabilité de 15 demandes de pétition publique issues de la réunion 13 octobre 2021 et de 11 nouvelles demandes de pétition publique**
3. **Divers**

\*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Jeff Engelen remplaçant M. Fernand Kartheiser, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, M. Fernand Kartheiser

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

\*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

\*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2021**

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé.

2. **Avis quant à la recevabilité de 15 demandes de pétition publique issues de la réunion 13 octobre 2021 et de 11 nouvelles demandes de pétition publique**

## **AVIS POSITIFS**

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2041** - Pour l'extension du pass sanitaire au-delà de 6 mois aux personnes guéries de la COVID-19*

Dépôt: le 07.10.2021 à 07:54

Pétitionnaire: Joachim Cour

*Demande de pétition publique **2043** - Pour un référendum pour l'interdiction du Pass Sanitaire (CovidCheck ou équivalent) au Luxembourg*

Dépôt: le 07.10.2021 à 15:25

Pétitionnaire: Théophile Guiche

*Demande de pétition publique **2044** - Pétition contre l'obligation de présenter le Covid Check dans les institutions publiques (les hôpitaux, les écoles, etc.) et les entreprises privées*

Dépôt: le 08.10.2021 à 03:41

Pétitionnaire: Catalina-Gina Anton

*Demande de pétition publique **2046** - Wasserstoff anstelle von Batterien als Kraftstoff der Zukunft !*

Dépôt: le 08.10.2021 à 15:50

Pétitionnaire: Jean-Paul Molitor

*Demande de pétition publique **2048** - QR Code och fir COVID Geheelten déi noweislech Antikierper am Blutt hunn*

Dépôt: le 08.10.2021 à 16:35

Pétitionnaire: Yan D'Amelio

*Demande de pétition publique **2059** - Petition gegen das Ansteigen der Benzinpreise*

Dépôt: le 12.10.2021 à 22:19

Pétitionnaire: Pierrot Bettendorf

*Demande de pétition publique **2060** - Casque obligatoire pour les cyclistes qui roulent dans la rue*

Dépôt: le 14.10.2021 à 12:40

Pétitionnaire: Andy König

*Demande de pétition publique **2061** - Ënnerstëtzung fir d'Elteren deenen hier Kanner NET an eng Maison relais ginn.*

Dépôt: le 14.10.2021 à 13:52

Pétitionnaire: Jules Clement

*Demande de pétition publique **2063** - Krankenhaus und Arztkosten für Geimpfte bei Nebenwirkungen*

Dépôt: le 16.10.2021 à 11:51

Pétitionnaire: Martin Ronck

## **AVIS NEGATIFS**

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique 2028 - Pétition contre le port du masque obligatoire (COVID-19)*

Dépôt: le 29.09.2021 à 16:02

Pétitionnaire: Edmond Fries

### **Motivation :**

La demande de pétition publique 2028 est irrecevable car elle revendique une disposition qui existe déjà. Partant, la demande est superfétatoire.

*Demande de pétition publique 2038 - Contre le congé supplémentaire pour femmes à cause de la menstruation*

Dépôt: le 06.10.2021 à 13:22

Pétitionnaire: Hyacinthe Schmit

### **Motivation :**

La demande de pétition publique 2038 est irrecevable car elle est sans fondement. En effet, la pétitionnaire s'oppose à un congé supplémentaire pour femmes motivé par la menstruation, congé qui n'existe pas. Par ailleurs, la commission signale qu'un débat public au sujet de cette thématique vient d'avoir lieu le 6 octobre 2021.

*Demande de pétition publique 2040 - Diesel und Benzin*

Dépôt: le 06.10.2021 à 19:09

Pétitionnaire: Kevin Raach

### **Motivation :**

La présente demande de pétition publique est formulée de manière imprécise et difficilement compréhensible. La commission a décidé de recevoir la demande de pétition publique 2059 – *Petition gegen das Ansteigen der Benzinpriese*, ce qui implique qu'une éventuelle reformulation de la pétition sous examen ne saurait être soumise en temps utile. Partant, la demande de pétition publique 2040 est considérée comme étant irrecevable.

*Demande de pétition publique 2045 - Le droit fondamental à une aide financière pour la garde des enfants au domicile parental*

Dépôt: le 08.10.2021 à 10:26

Pétitionnaire: Steve Schmitz

### **Motivation :**

Pétition similaire à la pétition publique 1878 – *Finanziell Ennerstëtzung vum Staat fir Elteren*, déposée le 17.05.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique 2049 - Walen vun Ministeren - Exekutiv Walen*

Dépôt: le 08.10.2021 à 23:13

Pétitionnaire: Claire Gutenkauf

Motivation :

Pétition similaire à la pétition publique 1901 – *Demande d'élections exécutives pour que le peuple peut choisir ses ministres lui-même*, déposée le 06.06.2021 par la même pétitionnaire. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique 2051 - Ne pas donner le choix aux employeurs d'imposer la vaccination en entreprise !*

Dépôt: le 08.10.2021 à 23:30

Pétitionnaire: Yannick Astgen

Motivation :

La demande de pétition publique 2051 est irrecevable car elle demande d'interdire quelque chose qui n'existe pas. Les employeurs n'ont pas la possibilité d'imposer la vaccination à leurs salariés. Sous certaines conditions, les entreprises appliquent le régime du CovidCheck, ce qui ne revient pas à une obligation de vaccination. La présente demande est dès lors sans fondement.

*Demande de pétition publique 2052 - Murets mitoyens & Conflits entre voisins*

Dépôt: le 10.10.2021 à 21:42

Pétitionnaire: Carlos Manuel Boucinha Pereira

Motivation :

La présente demande de pétition publique est irrecevable car elle est sans fondement. La problématique soulevée par le pétitionnaire est réglée par un dispositif légal qui peut être invoqué dans le cadre d'une procédure judiciaire.

*Demande de pétition publique 2053 - Contre l'application du régime "CovidCheck"*

Dépôt: le 11.10.2021 à 10:48

Pétitionnaire: Laurent Limpach

Motivation :

Pétition similaire à la pétition publique 2044 – *Pétition contre l'obligation de présenter le Covid Check dans les institutions publiques (les hôpitaux, les écoles, etc.) et les entreprises privées*, déposée le 08.10.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique 2054 - Fin immédiat du régime Covid Check / Démission du gouvernement car totalement discriminatoire envers les non-vaccinés*

Dépôt: le 11.10.2021 à 12:00

Pétitionnaire: Jean Marc Graul

Motivation :

Pétition jugée similaire quant au fond à la pétition publique 2044 – *Pétition contre l'obligation de présenter le Covid Check dans les institutions publiques (les hôpitaux, les écoles, etc.) et les entreprises privées*, déposée le 08.10.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique 2056 - Abolition du Covid Check, pour l'accès aux lieux tels que les hôpitaux, restaurants et lieux de loisirs.*

Dépôt: le 11.10.2021 à 21:03

Pétitionnaire: Giovanni Tinelli

Motivation :

Pétition similaire à la pétition publique 2044 – *Pétition contre l'obligation de présenter le Covid Check dans les institutions publiques (les hôpitaux, les écoles, etc.) et les entreprises privées*, déposée le 08.10.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique 2057 - Faire reconnaître le test sérologique et pouvoir le certifier dans le CovidCheck.*

Dépôt: le 12.10.2021 à 07:19

Pétitionnaire: Luigi Laera

Motivation :

Pétition similaire à la pétition publique 2048 – *QR Code och fir COVID Geheelten déi noweislech Antikierper am Blutt hunn*, déposée le 08.10.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique 2058 - STOP AUX PASS-SANITAIRES / COVID-CHECK!*

Dépôt: le 12.10.2021 à 16:39

Pétitionnaire: Tina Lempereur

Motivation :

Pétition jugée similaire à la pétition publique 2044 – *Pétition contre l'obligation de présenter le Covid Check dans les institutions publiques (les hôpitaux, les écoles, etc.) et les entreprises privées*, déposée le 08.10.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique 2064 - Frais d'agence immobilière au demandeur du service*

Dépôt: le 17.10.2021 à 16:53

Pétitionnaire: Jerry Thill

Motivation :

Pétition jugée similaire à la pétition publique 2018 – *Abolition des frais d'agences immobilières pour les locataires*, déposée le 21.09.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

**A REFORMULER**

*Demande de pétition publique 2042 - Steiervignette fir Pendler*

Dépôt: le 07.10.2021 à 08:29

Pétitionnaire: Charles Ries

Motivation :

Les membres de la commission estiment que certains passages du texte de la pétition sont de nature discriminatoire envers les frontaliers. Le pétitionnaire est dès lors prié de reformuler son texte en faisant abstraction de formulations à connotation discriminatoire.

*Demande de pétition publique 2047 - Transport scolaire*

Dépôt: le 08.10.2021 à 16:20

Pétitionnaire: Luana Valente Dos Santos

Motivation :

L'auteure de la pétition est priée de préciser davantage son intitulé afin qu'il donne déjà une idée sur l'objet de la pétition.

*Demande de pétition publique 2050 - Direkt Demokratie - Entscheidungsfräiheit vum Vollek nom Schwäizer System*

Dépôt: le 08.10.2021 à 23:23

Pétitionnaire: Claire Gutenkauf

Motivation :

La pétitionnaire se réfère sur le système politique de la Suisse, mais il ne ressort pas clairement de son texte quels éléments elle entend viser au juste. Le concept d'une démocratie directe peut revêtir de nombreux aspects différents et la pétitionnaire est priée de clarifier sa pétition à ce sujet.

*Demande de pétition publique 2055 - Psychologen sollten einen psychologischen Test durchführen um sicher zu gehen, dass sie mit Menschen arbeiten dürfen.*

Dépôt: le 11.10.2021 à 14:03

Pétitionnaire: Lena Thill

Motivation :

Il ne ressort pas de la pétition si son auteure demande une action législative ou réglementaire de la part des institutions politiques, ce qui constitue toutefois une condition nécessaire pour permettre à la Commission des Pétitions d'instruire la demande. En particulier, l'intitulé de la pétition devrait refléter une telle demande et, de façon générale, permettre de comprendre précisément quel est l'objet de la pétition.

De plus, il n'est pas clair à quel test l'auteure fait référence. La pétitionnaire est donc priée de préciser ce point.

Par ailleurs, la commission prie la pétitionnaire de s'abstenir à utiliser des formulations désobligeantes. Elle est en particulier priée de supprimer le terme « Macken » et de veiller de manière générale à un langage approprié.

Finalement, la commission rend la pétitionnaire attentive au fait qu'une pétition publique doit refléter un intérêt général et non pas une motivation personnelle. Dans cet ordre d'esprit, l'auteure de la pétition est priée de faire abstraction des termes « Ich möchte selber Psychologe werden und ich finde es wichtig, ».

### Échange de vues

Concernant la **demande de pétition publique 2041** - *Pour l'extension du pass sanitaire au-delà de 6 mois aux personnes guéries de la COVID-19*, Madame la Présidente signale que deux autres demandes de pétition publique, que la commission doit examiner au cours de la présente réunion, traitent d'un sujet semblable. Il s'agit de la demande de pétition publique **2048** - *QR Code och fir COVID Geheelten déi noweislech Antikierper am Blutt hunn*, et de la demande de pétition publique **2057** - *Faire reconnaître le test sérologique et pouvoir le certifier dans le CovidCheck*. Madame la Présidente demande si le texte de la pétition publique 2041 est suffisamment distinct des autres pétitions, sachant que le pétitionnaire demande surtout un débat sur la question évoquée.

Monsieur le Député Marc Hansen demande s'il est utile de rechercher les particularités de différentes pétitions qui se ressemblent où s'il ne vaudrait pas mieux que l'on priviliege des ralliements. Par ailleurs et quant au fond du sujet thématisé par le pétitionnaire, l'orateur estime que le débat devra de toute façon être mené au niveau européen et que l'Union européenne est appelée à donner des réponses. L'orateur précise que des études au sujet des anticorps sont menées, mais qu'il ne s'agit que d'un indicateur particulier permettant d'apprécier l'immunité d'une personne concernée.

Madame la Présidente réaffirme qu'en raison de la demande du pétitionnaire pour obtenir un débat, la pétition sous examen est suffisamment distincte par rapport à d'autres pétitions, fort semblables en apparence.

Monsieur le Député Marc Goergen remarque de manière générale qu'il convient de ne pas être trop sévère en tant que Commission des Pétitions. Il appartient à la commission de vérifier la recevabilité des demandes. S'il y a suffisamment de distinctions entre plusieurs pétitions, il y a lieu de les approuver sans que la commission ne s'immisce dans leur contenu ou se prononce sur leur opportunité.

Monsieur le Député Marc Hansen rejoint cette approche.

La présente demande est acceptée en raison du caractère suffisamment distinct de son objet.

Au sujet de la **demande de pétition publique 2048** - *QR Code och fir COVID Geheelten déi noweislech Antikierper am Blutt hunn*, Madame la Présidente considère au départ que dans le cadre du CovidCheck, les personnes guéries disposent d'un certificat, établi sur six mois. L'oratrice souligne que le pétitionnaire demande en particulier qu'il soit assorti d'un code QR.

Monsieur le Député Marc Hansen souligne que les personnes guéries disposent déjà d'un code QR sur leur certificat, valable sur six mois. L'orateur constate que le pétitionnaire n'en demande pas une prolongation. Dès lors, la pétition revendique ce

qui existe déjà et elle est superfétatoire, estime l'orateur.

Madame la Présidente estime que le pétitionnaire ne se prononce pas sur un délai particulier et qu'il demande par conséquent de pouvoir disposer d'un tel code pour une durée illimitée.

Monsieur le Député Marc Hansen estime que telle n'est pas la demande du pétitionnaire. L'orateur constate que le pétitionnaire réclame un code QR pour toute personne testée et non seulement pour les personnes testées positivement.

Madame la Présidente pense que le pétitionnaire vise les personnes guéries et donc également les personnes qui ne sont pas testées positivement. Elle en conclut que la demande de pétition sous examen est particulière et qu'elle est recevable.

Madame la Présidente remarque d'emblée au sujet de la **demande de pétition publique 2052** - *Murets mitoyens & Conflits entre voisins*, qu'il convient pour le moins de demander une reformulation de la part du pétitionnaire, en raison de l'emploi d'une forme personnelle. Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz pense que le genre de litige décrit par le pétitionnaire relève du droit civil et de la réglementation communale, de sorte que la Commission des Pétitions n'est pas compétente pour instruire cette pétition. Monsieur le Député André Bauler rejoint la position de Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz, tout comme Monsieur le Député Marc Hansen et Madame la Députée Octavie Modert. La demande de pétition publique sous examen n'est pas recevable.

Concernant la **demande de pétition publique 2055** - *Psychologen sollten einen psychologischen Test durchführen um sicher zu gehen, dass sie mit Menschen arbeiten dürfen*, Madame la Présidente signale que le texte contient une forme personnelle et doit donc être reformulé. L'oratrice pense par ailleurs que l'aptitude des psychologues découle déjà de leur formation.

Monsieur le Député Marc Hansen estime que le texte de la pétition, tel qu'il est formulé, constitue une insolence envers tous les psychologues. L'orateur constate que l'on pourrait demander des tests à l'égard de chaque profession imaginable. Il pense que la pétitionnaire a fait une mauvaise expérience et réagit maintenant au travers de la présente pétition. Par ailleurs, Monsieur le Député pense toutefois que la pétition est recevable.

Monsieur le Député André Bauler rejoint la réflexion de Monsieur le Député Marc Hansen. Par ailleurs, l'orateur pense que des tests tels que revendiqués, appelés « Eignungstest », existent en Allemagne. Monsieur le Député pense que la pétitionnaire devrait reformuler son texte afin d'en écarter les expressions les plus impolies, notamment le terme « Macken » lui semble inapproprié. Monsieur le Député André Bauler constate encore que la pétitionnaire n'indique pas clairement si elle revendique une base légale pour exiger des tests d'aptitude de la part des psychologues. L'orateur pense également qu'il n'est pas possible à l'État d'exiger de tels tests de la part de personnes privées qui exercent leur métier de psychologue. Finalement, Monsieur le Député pense que la pétition sous examen semble s'adresser aux pouvoirs publics dans leur sens le plus large.

Madame la Présidente résume qu'il faudra demander à la pétitionnaire de reformuler son texte en exigeant qu'elle fasse référence à une initiative législative, qu'elle supprime le terme « Macken » et qu'elle supprime la forme personnelle contenue dans le texte initial de la pétition.

Quant à la **demande de pétition publique 2063** - *Krankenhaus und Arztkosten für Geimpfte bei Nebenwirkungen*, Monsieur le Député Marc Hansen est offusqué par la position exprimée par le pétitionnaire, mais il souligne que l'auteur de cette pétition est néanmoins en droit de présenter sa revendication. L'orateur pense que la pétition sous examen est une réaction à des pétitions précédentes qui ont, pour leur part, exigé que les personnes non vaccinées ne soient pas remboursées par les caisses de maladie en cas d'hospitalisation à la suite d'une infection au Covid-19.

Monsieur le Député Marc Goergen estime que le pétitionnaire fait suggérer que les vaccinations entraînent quasiment en règle générale des effets secondaires, ce qui est une affirmation gratuite. L'orateur constate qu'au contraire, les personnes vaccinées ne doivent en règle générale pas être hospitalisées.

Madame la Présidente pense qu'il faut au moins que le pétitionnaire relativise ses propos, étant donné que tout un chacun qui se fait vacciner ne souffre pas d'effets secondaires.

Monsieur le Député Marc Hansen estime par contre que la pétition est clairement formulée et qu'elle vise la situation des personnes vaccinées qui présenteraient tout de même des effets secondaires. L'orateur est rejoint dans son appréciation par Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf, qui trouve la revendication clairement formulée, quoiqu'il estime qu'elle est incensée.

Monsieur le Député Gusty Graas est également de l'avis que le texte de la pétition est suffisamment clair et qu'il n'y a pas lieu de le reformuler, même si l'on peut considérer la demande comme farfelue.

Madame la Présidente rappelle qu'il est possible à la Commission de Pétitions de refuser des demandes de pétition publique en raison du caractère farfelu de leur objet.

Monsieur le Député Marc Hansen donne encore à considérer que dans certains cas, qui sont très rares, les vaccinations peuvent entraîner une trombose. De ce fait, il n'y a pas une affirmation erronée qui serait contenue dans la pétition. L'orateur, ainsi que Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf répètent qu'il convient d'accepter la présente demande de pétition.

La présente demande est finalement acceptée, avec les abstentions de Madame la Présidente et de Monsieur le Député Marc Goergen.

### 3. Divers

Madame la Présidente explique qu'elle est en contact avec Monsieur le Ministre des Finances, Pierre Gramegna, en vue de trouver une date commune pour tenir le débat public relatif à la pétition 1914 - *Suppression d'impôts sur le 13ème mois et autres primes accordées aux salariés*. Madame la Présidente vise un débat qui devrait encore avoir lieu avant la fin de l'année 2021. L'oratrice demande dans ce contexte si Monsieur le Député André Bauler, puisse aider, dans sa fonction de Président de la Commission des Finances et du Budget, de trouver une date commune. Monsieur le Député André Bauler signale qu'il laisse le soin d'organiser son agenda à son secrétariat et il ajoute qu'il est de toute façon devenu difficile de trouver des dates pour les travaux de la Commission des Finances et du Budget, en relation avec le projet de budget 2022.

\*

Madame la Présidente rappelle encore la nécessité d'organiser une réunion jointe de quatre commissions parlementaires, en présence des Ministres Dan Kersch, Taina Bofferding et Paulette Lenert, ceci à la suite des conclusions retenues lors du débat public du 6 octobre 2021 relatif à la pétition 1865 - *LU: 2 Deeg Aarbechtsdispenz pro Mount fir Fraen déi hier Deeg kréien .FR: 2 jours de dispense de travail par mois pour les femmes qui ont leurs menstruations.*

\*

Madame la Députée Octavie Modert revient sur la réunion du 13 octobre 2021 et les explications reçues par la Commission des Pétitions relatives à la publication accidentelle d'un important nombre de signatures au mois d'août 2021. L'oratrice salue le fait qu'un communiqué de presse ait été publié en toute transparence et avec la diligence nécessaire, mais elle déplore que les membres de la Commission des Pétitions étaient réduits à apprendre les faits par voie de presse. Elle aurait aimé être informée préalablement à la publication dudit communiqué, afin de pouvoir répondre aux questions qui lui furent adressées par la suite.

Madame la Présidente transmettra ce message au Secrétaire général de la Chambre des Députés. Pour sa part, Madame la Présidente était soulagée de constater que la réaction de l'administration parlementaire fut en l'occurrence rapide et transparente.

\*

La prochaine réunion de la Commission des Pétitions aura lieu le 10 novembre 2021 à 10 :30 heures. La réunion aura lieu par visioconférence.

Luxembourg, le 20 octobre 2021

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**